



Annulation compromis de vente désignation du bien non conforme

Par **Benoit**, le **29/09/2010** à **22:13**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente fin juin pour un studio. Sur le compromis de vente, le bien est un lot de copropriété. Or la date de signature chez le notaire approchant, j'apprends que ce ne sont pas des lots de copropriété à vendre mais des parts sociales. De plus mon notaire n'arrive pas à contacter la SCI qui a muté au cours du temps, déménagé, ... donc pas de retrait possible des vendeurs de la SCI.

La date de signature chez le notaire est passée (non signée), j'ai envoyé un recommandé à mon notaire en disant que je souhaite me retirer de la vente. Aujourd'hui je suis bloqué, tous les héritiers car il s'agit d'une succession, n'ont pas donné leurs accord pour annuler la vente et je n'arrive pas à récupérer mon séquestre bloqué chez mon notaire.

Que puis-je faire? Un agent immobilier m'a conseillé de voir s'il était possible de résigner un compromis de vente avec les bonnes informations sur la nature du bien. Ensuite je pourrai me retirer de la vente sous le délais de 8 jours.

J'ai signé un compromis de vente pour un autre appartement donc j'aimerais que cette affaire soit réglée assez rapidement.

Merci pour vos réponses.